

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

visant les actions de la société



TEAMLOG

initée par la société

GROUPE OPEN
SOLUTIONS E-BUSINESS

présentée par



**CORPORATE
FINANCE**

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société Groupe Open a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 novembre 2008, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Groupe Open.

Le présent document complète la note d'information de Groupe Open visée par l'AMF le 25 novembre 2008 sous le n° 08-266, en application de la décision de conformité du même jour. Il constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Open figurant dans le document de référence déposé le 17 juillet 2008 sous le n° D.08-0553 et de son actualisation déposée le 30 juillet 2008 sous le numéro D.08-0553-A01.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Groupe Open (www.groupe-open.com), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

GROUPE OPEN
97, boulevard Pereire 75017 Paris

Oddo Corporate Finance
12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES.....	4
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT	4
1.1.1	Responsable du document.....	4
1.1.2	Attestation du responsable du document.....	4
1.2	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	4
1.2.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	4
1.2.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	4
2	MISE A JOUR DES INFORMATIONS RELATIVES A GROUPE OPEN	4
3	INFORMATIONS FINANCIERES (CHAPITRE [] DU DOCUMENT DE REFERENCE).....	6
A.	COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2008	6
B.	RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL	30
C.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE... 38	
D.	CHIFFRE D'AFFAIRES DU 3 ^{EME} TRIMESTRE	39

RESUME DU DOCUMENT

A. Mise à jour des informations relatives à Groupe OPEN

Le présent document complète la note d'information de Groupe Open visée par l'AMF le 25 novembre 2008 sous le n° 08-266, en application de la décision de conformité du même jour.

Il constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Open figurant dans le document de référence déposé le 17 juillet 2008 sous le n° D.08-0553 et de son actualisation déposée le 30 juillet 2008 sous le numéro D.08-0553-A01.

La mise à jour desdites informations est détaillée au chapitre 2 du présent document.

1 Personnes responsables

1.1 Responsable du document

1.1.1 Responsable du document

Guy Mamou Mani, Directeur Général

1.1.2 Attestation du responsable du document

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 26 novembre 2008 et qui a été ou sera diffusé le 27 novembre 2008, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre initiée par Groupe Open et visant les actions de la société Teamlog. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Guy Mamou Mani
Directeur Général

1.2 Responsables du contrôle des comptes

1.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

1.2.1.1 ERNST & YOUNG et Autres, 41, Rue Ybry, Neuilly sur Seine (92200)

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 438 476 913 RCS Nanterre,
Représentée par Madame Any ANTOLA

Date de première nomination : a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Date d'expiration de mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1.2.1.2 AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES, 33, Rue Daru, Paris (75008)

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 331 057 406 RCS Paris,
Représentée par Monsieur Fabrice HUGLIN

Date de première nomination : a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Date d'expiration de mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

1.2.2.1 AUDITEX, Faubourg de l'Arche 11, Allée de l'Arche Courbevoie (92400)

Date de première nomination : a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Date d'expiration de mandat : lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

1.2.2.2 Monsieur Olivier LELONG , 33, Rue Daru, Paris (75008)

Date de première nomination : 28 juin 2001

Date d'expiration de mandat : lors de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2 Mise à jour des informations relatives à GROUPE OPEN

La présentation de Groupe Open (ci-après « Groupe Open » ou l'« Initiateur ») est donnée dans son document de référence déposé le 17 juillet 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers, référencé sous le n°D.08-0553 et complété par son actualisation déposée le 30 juillet 2008 référencée sous le n°D. 08-0553 -A1. Des exemplaires du document de référence et de son actualisation sont disponibles au siège social de

Groupe Open ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org et sur le site internet de Groupe Open : www.groupe-open.com.

En dehors des informations mentionnées ci-dessous qui sont mises à jour, les informations contenues dans les documents susvisés sont, à la date du présent document, inchangées.

3 Informations financières (chapitre XVI du document de référence)

A. Comptes consolidés au 30 juin 2008

Bilan consolidé

(en M€)	31/12/2007	30/06/2008
ACTIF		
Ecart d'acquisition	30.1	51.2
Immobilisations incorporelles	23.1	23.4
Immobilisations corporelles	4.0	4.3
Autres actifs financiers	2.6	2.5
Actifs d'impôts différés	2.4	2.1
ACTIF NON COURANT	62.3	83.5
Stocks et en-cours	0.0	0.0
Clients et autres débiteurs	36.2	49.6
Autres créances et actifs courants	36.2	34.5
Valeurs mobilières de placement	42.3	130.6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.6	9.7
ACTIF COURANT	134.3	224.3
Actifs détenus en vue d'être cédés	267.0	0.0
TOTAL DE L'ACTIF	463.6	307.8

	31/12/2007	30/06/2008
CAPITAUX PROPRES et PASSIF		
Capital	1.8	1.8
Primes d'émission, fusion	25.1	24.3
Réserves	16.1	10.8
Résultat consolidé	3.7	93.0
Intérêts minoritaires	5.6	0.6
CAPITAUX PROPRES	52.4	130.5
Provisions non courantes	3.6	3.9
Dettes financières non courantes	71.1	71.8
Passifs d'impôts différés	9.0	8.7
Autres passifs non courants	0.4	0.1
PASSIF NON COURANT	84.2	84.4
Dettes financières courantes	6.4	8.7
Provision courantes		
Fournisseurs et comptes rattachés	6.7	11.2
Autres dettes	50.2	53.2
Passifs financiers courants	23.9	19.8
PASSIF COURANT	87.3	92.8
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés	239.8	0.0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	463.6	307.8

Conformément à IFRS 5 « Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activités », les actifs des activités cédées et en cours de cession et les passifs qui leur sont directement rattachés ont été reclassés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés ». Lorsque les critères d'IFRS 5 sont remplis, les résultats de cession et les dépréciations consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette des frais de cession, sont présentés au compte de résultat en « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Compte de résultat consolidé

(en M€)	30/06/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	90.7	95.2
Autres produits de l'activité	0.3	0.5
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	90.9	95.7
Achats consommés	-1.1	-1.1
Impôts, taxes et versements assimilés	-2.5	-2.7
Charges de personnel	-63.5	-69.0
Dotations aux amortissements et provisions	-0.6	-0.9
Autres produits et charges opérationnels courants	-17.2	-17.3
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	6.0	4.6
Autres produits et charges opérationnelles	-0.7	-0.6
Charge liée aux stock options	-0.2	-0.1
RESULTAT OPERATIONNEL	5.1	3.9
Coût de l'endettement financier net	-1.3	-1.0
Autres produit et charges financiers	-0.2	-0.2
RESULTAT FINANCIER	-1.6	-1.2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3.5	2.7
Impôts	-1.2	-0.9
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	2.3	1.8
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	0.0	0.0
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	2.3	1.8
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-1.5	91.3
RESULTAT NET	0.8	93.1
Attribuable aux :		
Porteurs des capitaux propres ordinaires de la société mère	-0.6	93.0
Intérêts minoritaires	1.4	0.1
Résultat net part du groupe par action - avant dilution (en Euros)	-0.05	8.5
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession par action - après dilution (en Euros)	0.08	0.15
Résultat net part du groupe par action - après dilution (en Euros)	-0.05	6.2

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau flux de trésorerie (M€)	30/06/2008	30/06/2007 publié
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des activités poursuivies	1.8	0.8
Amortissements et provisions	0.9	1.5
Résultat net des activités cédées		
Autres produits et charges calculés	0.4	-0.6
Charge d'impôt	0.7	0.4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3.8	2.0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-5.1	2.1
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1.3	4.3
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Acquisition d'immobilisations financières		-0,1
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-0.7	-2.4
Cession d'immobilisations	0.3	0.2
Incidence des variations de périmètre	92.9	-5,7
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	92.4	-8.0
Flux de trésorerie liés aux financements		
Intérêts financiers versés	-1.3	
Dividendes versés	-2.2	-
Augmentation de capital en numéraire	0.5	0.4
Augmentation des autres capitaux propres		0.2
Acquisition / cession actions propres	-8.0	0.1
Emission d'emprunts	0.7	0.5
Remboursements d'emprunts	-4.1	-2.4
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-14.5	-1.2
Incidence des variations taux de change et impacts sur capitaux propres	0.1	0.2
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	76.8	-4.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	61.8	38.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	138.6	33.9

(1) Dont Flux de trésorerie généré par la cession de Logix : 116.8 M€
Flux de trésorerie généré par l'acquisition de titres Teamlog : -23.4 M€

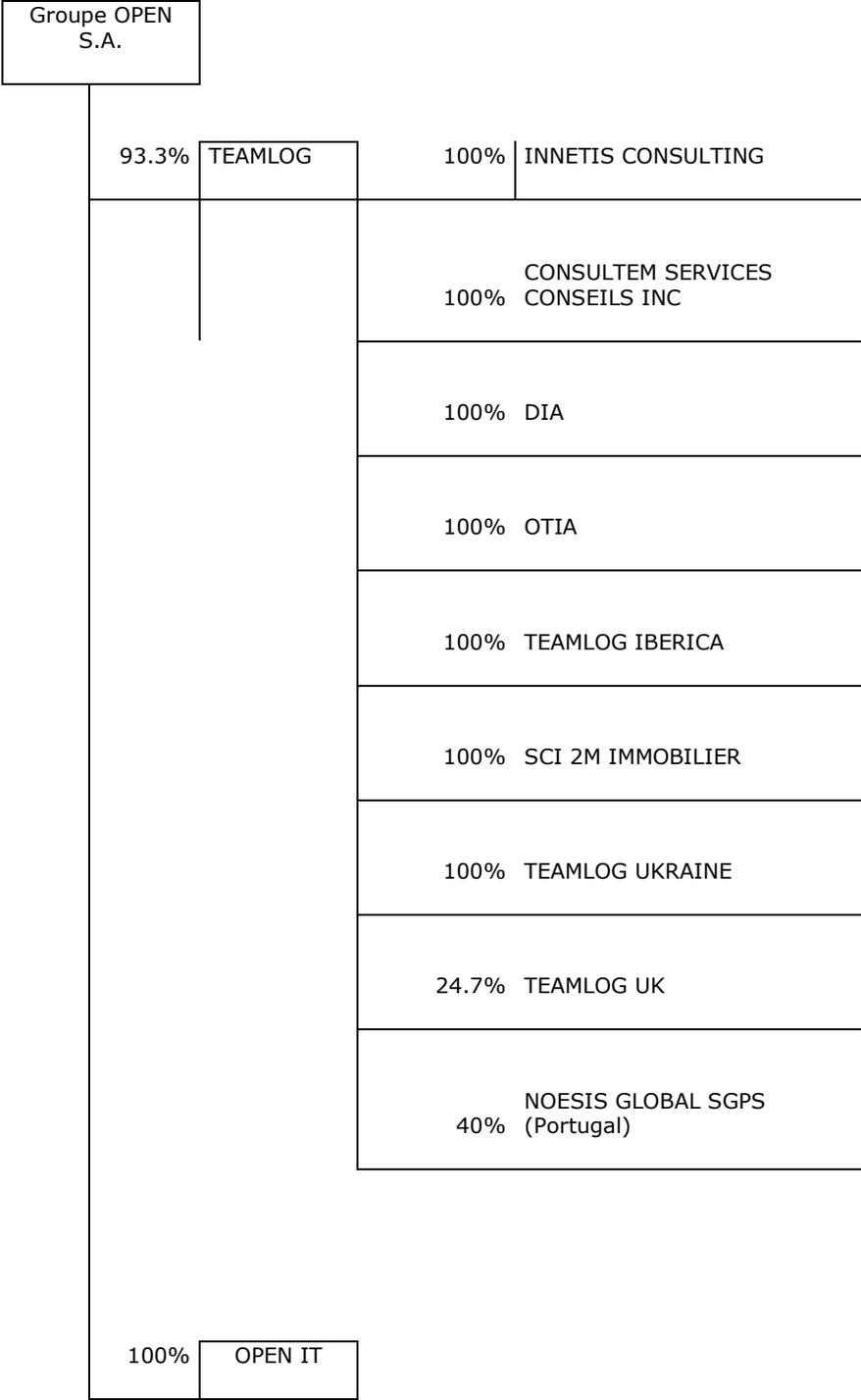
Tableau de variation des capitaux propres

(en M€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat consolidé	Total part groupe	Total part minos	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1,8	23,6	12,8	3,9	41,9	2,0	43,9
Affectation du résultat			3,9	-3,9	0,0		0,0
Opération sur capital	0,0	0,4	0,1		0,5		0,5
Instruments financiers					0,0		0,0
Paiements fondés sur des actions					0,0		0,0
Opérations sur titres d'autocontrôle			0,2		0,2	0,1	0,2
Dividendes					0,0		0,0
Résultat net de la période				-0,6	-0,6	1,4	0,8
Ecart de conversion			0,1		0,1	0,1	0,2
Variation de périmètre			-0,3		-0,3	0,3	0,0
Autres mouvements					-0,1	0,0	-0,1
Capitaux propres au 30 Juin 2007	1,8	24,0	16,8	-0,6	41,9	3,9	45,8
Affectation du résultat			3,9	-3,9	0,0		0,0
Opération sur capital	0,0	0,4	1,8		2,3	0,3	2,5
Instruments financiers		1,1			1,1		1,1
Paiements fondés sur des actions					0,0		0,0
Opérations sur titres d'autocontrôle			-0,7		-0,7		-0,7
Dividendes					0,0		0,0
Résultat net de la période				3,7	3,7	3,6	7,3
Ecart de conversion					0,0		0,0
Variation de périmètre			-1,4		-1,4	-0,3	-1,7
Autres mouvements					0,0		0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2007	1,8	25,1	16,1	3,7	46,8	5,6	52,4
Affectation du résultat		-0,8	4,5	-3,7	0,0		0,0
Opération sur capital			0,5		0,5		0,5
Instruments financiers					0,0		0,0
Paiements fondés sur des actions					0,0		0,0
Opérations sur titres d'autocontrôle			-8,0		-8,0		-8,0
Dividendes			-2,2		-2,2		-2,2
Résultat net de la période				93,0	93,0	0,1	93,1
Ecart de conversion					0,0		0,0
Variation de périmètre					0,0	-5,1	-5,1
Autres mouvements					0,0		0,0
Capitaux propres au 30 Juin 2008	1,8	24,3	10,8	93,0	129,9	0,6	130,6

Annexe aux comptes consolidés

1 Ensemble consolidé

1.1 Organigramme du Groupe



1.2 Evolution du périmètre de consolidation

1.2.1 Variation du périmètre de consolidation

1.2.1.1 Entrée de périmètre

La société TEAMLOG Ukraine, créée le 1^{er} janvier 2008, détenue à 100% par TEAMLOG S.A. est incluse dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale.

1.2.1.2 Sortie de périmètre

La cession de la société LOGIX en date du 2 juin 2008 a induit l'exclusion de cette société du périmètre de consolidation au 30 juin 2008.

En application d'IFRS 5, les états financiers comparatifs sont présentés de manière à intégrer les retraitements induits par les cessions et les abandons d'activités réalisés ou en cours au 30 juin 2008.

1.2.1.3 Changement de méthode d'intégration

Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises : suite à cette attribution, le pourcentage de détention de TEAMLOG dans TEAMLOG UK est passé de 51 % à 24,74%. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement déloyal (unfair) de la part de ces minoritaires au regard de la loi anglaise. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et a intenté une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements.

Au 30 juin 2008, le litige n'ayant pas évolué de manière significative, la société TEAMLOG UK a été consolidée conformément à IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » selon la méthode de la mise en équivalence alors qu'elle était intégrée globalement au 31 décembre 2007. Le résultat de dilution présente une perte de 82 milliers d'euros comptabilisée en autres charges financières au 30 juin 2008.

Une plainte a été déposée devant la juridiction londonienne et la première audience s'est tenue le 20 octobre.

Le Tribunal a :

- considéré que les termes de la demande de Teamlog SA étaient clairs et ne demandaient pas de précision supplémentaire à ce stade ;
- imparti aux actionnaires minoritaires un délai de 28 jours pour conclure (17 novembre)
- imparti à Teamlog SA un délai de 21 jours pour répliquer (8 décembre)
- donné aux parties un délai expirant le 13 janvier pour communiquer toutes les pièces
- imparti un délai supplémentaire (16 février) pour communiquer les "witness statements"

Il y aura une nouvelle audience de procédure à la première date disponible après le 23 février 2009.

En fonction de l'évolution du litige d'ici le 31 décembre 2008, la direction de TEAMLOG pourrait décider de consolider à nouveau la société TEAMLOG UK selon la méthode de l'intégration globale à la clôture de l'exercice.

1.2.1.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Au 30 juin 2008, aucune société détenue directement ou indirectement, majoritairement ou minoritairement n'est exclue du périmètre de consolidation.

2 Evènements significatifs de l'exercice

2.1 Cession de LOGIX

Groupe OPEN a cédé le 2 Juin 2008 100 % des titres de sa filiale LOGIX à ARROW Electronics GmbH. pour un prix de 120 M€.

Cette opération s'inscrit dans le plan stratégique de recentrage sur l'activité des services informatiques annoncé au mois de septembre 2007.

2.2 Offre Publique d'Achat lancée par la société GROUPE OPEN sur les titres TEAMLOG non encore détenus par celle-ci

Groupe OPEN, actionnaire de référence de TEAMLOG, a déposé le 13 novembre 2007 un projet d'offre publique d'achat s'engageant à acquérir la totalité des actions non détenues par lui, au jour du dépôt.

Dans sa séance du 11 décembre 2007, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat, cette décision emportant visa du projet de note d'information de Groupe OPEN sous le numéro 07-472 en date du 11 décembre 2007.

En outre, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa 07-473 en date du 11 décembre 2007 sur le projet de note en réponse de la société TEAMLOG.

L'offre publique d'achat a été ouverte du 18 décembre 2007 jusqu'au 24 janvier 2008 inclus. En date du 29 janvier 2008, Groupe OPEN détenait 15 851 223 actions et droits de vote représentant 88,40% du capital et au moins 81,79% des droits de vote de la société ⁽¹⁾.

En application des dispositions de l'article 232-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre publique d'achat a été réouverte pour une période de 10 jours de bourse du 5 au 18 février 2007 inclus. A l'issue de la réouverture de l'offre publique, et en date du 21 février 2008, Groupe OPEN détenait 89,52% du capital social de TEAMLOG et au moins 83,25% des droits de vote.

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 17 932 011 actions représentant au plus 19 381 041 droits de vote (y compris 45 150 actions auto-détenues privées de droits de vote).

2.3 Augmentation de capital de 18,6 millions d'euros avec maintien des droits préférentiels de souscription au prix unitaire de 4,25 euros par action

Le 4 mars 2008, TEAMLOG a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec maintien des droits préférentiels de souscription pour un montant total d'environ 18,6 millions d'euros afin de financer l'acquisition d'INETIS.

Cette opération fait suite au protocole signé, en date du 5 mars 2007 avec effet au 31 mars 2007, entre Groupe OPEN et TEAMLOG, par lequel Groupe OPEN a cédé à TEAMLOG sa filiale INNETIS, pour un montant de 18,5 millions d'euros. La présente opération avait ainsi vocation à financer cette acquisition qui avait fait l'objet d'un crédit vendeur. Groupe OPEN a participé à l'opération en souscrivant, par compensation de créances, 4 348 421 actions sur un total de 4 384 905 actions. A l'issue de l'opération, Groupe OPEN détenait 91,52% du capital et 86,46% des droits de vote de TEAMLOG.

2.4 Conversion des obligations remboursables en actions (ORA) et des obligations convertibles en actions (OC) détenues par Groupe OPEN

Par courrier en date du 8 avril 2008, la société Groupe OPEN a demandé à TEAMLOG, conformément à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations convertibles en actions et à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations remboursables en actions du 5 avril 2005 conclus entre Groupe OPEN et TEAMLOG de faire procéder :

- à la conversion des trois millions d'OC de la société TEAMLOG, souscrites par Groupe OPEN le 5 avril 2005, et d'attribuer en conséquence à cette dernière les actions de la société TEAMLOG nouvellement créées, à raison de une action de TEAMLOG d'une

valeur de un euro émise avec une prime de 0,5 euros pour une OC d'une valeur nominale de 1,5 euros.

- à la conversion des deux millions cinq cent mille ORA de la société TEAMLOG, souscrites par Groupe OPEN le 5 avril 2005, et d'attribuer en conséquence à cette dernière les actions de la société TEAMLOG nouvellement créées, à raison de une action de TEAMLOG pour une ORA émise avec une prime de 0,2 euros pour une ORA d'une valeur nominale de 1,2 euros.

Post OPA, augmentation de capital et conversion des ORA et des OC, la répartition du capital social et des droits de vote de TEAMLOG se décompose de la façon suivante :

(en %)	Capital	Droits de vote
Groupe OPEN	93,19%	89,01%
TEAMGROUP	4,84%	9,24%
Public - Salariés	1,81%	1,75%
Autocontrôle	0,16%	-
Total	100,00%	100,00%
Nombre de titres / Droits de vote	27 863 016	29 171 036

2.5 Création de TEAMLOG UKRAINE

Voir 1.2.1.1

2.6 Conflit entre TEAMLOG et les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK

Voir 1.2.1.3

2.7 Action en référé sur l'accord RTT

Un différend récent oppose la Direction et les partenaires sociaux à propos de l'accord RTT de TEAMLOG et de son interprétation dans le cadre de l'accord de branche. Les syndicats ont assigné en référé la Direction de TEAMLOG devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour faire valoir leur interprétation de cet accord. Suite à l'audience tenue le 10 avril 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a, en date du 17 avril 2008, débouté les syndicats de leur demande, estimant qu'il n'y avait pas lieu à référé. En date du 16 juillet 2008, TEAMLOG a reçu l'assignation au fonds déposé par les syndicats auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris.

3 Informations relatives à l'entreprise

Groupe OPEN S.A., société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, domiciliée 97, Boulevard Pereire – 75 017 Paris.

En date du 30 Octobre 2008, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés condensés semestriels de Groupe OPEN au 30 juin 2008.

4 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2008 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2008. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent ou Standing Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou International Financial

Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'IASB au 30 juin 2008. Ce référentiel est disponible: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2008 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2007 et détaillés dans les comptes consolidés publiés à cette date, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations.

Les comptes consolidés semestriels condensés au 30 juin 2008 sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34 « *Information financière intermédiaire* ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2007.

Dans la mesure où les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2008, ainsi que l'information comparative 2007 qu'ils incluront, devront être arrêtés conformément aux normes et interprétations applicables au 31 décembre 2008, les informations relatives au 31 décembre 2007 et 30 juin 2008 présentées dans ce document pourraient faire l'objet de modifications en fonction des éventuelles évolutions des normes et interprétations et de leur adoption par l'Union Européenne.

4.1 Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe pour établir les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2008 sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2007, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations s'appliquant de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 sont :

- IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe » : le Groupe a opté pour l'application des dispositions particulières du règlement CE n° 611-2007 qui autorise le report de l'adoption d'IFRIC 11 au 1^{er} janvier 2009 ;
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » : le Groupe n'est pas impacté.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements de norme ou interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2008. Le Groupe pourrait être concerné par :

- IFRS 8 « Segments opérationnels », norme applicable au 1^{er} janvier 2009 ;
- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », norme applicable au 1^{er} janvier 2009 ;
- Amendement IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » - intitulé « Conditions d'acquisition des droits et annulations », applicable au 1^{er} janvier 2009 ;
- Amendements IAS 23 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation », applicables au 1^{er} janvier 2009 ;
- IFRS 3 révisée « Rapprochements d'entreprises », norme applicable au 1^{er} juillet 2009.

Les impacts de la mise en œuvre de ces normes ou interprétations n'ont pas été chiffrés à ce jour par le Groupe.

Par ailleurs, la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » relative à la première application du référentiel international prévoit des options possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition pour le Groupe au 1^{er} janvier 2004. Dans ce cadre, le Groupe a retenu les options suivantes :

- Les regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités selon IFRS 3 « Regroupements d'entreprise » ;
- La norme IAS 39 a été appliquée de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2004 ;

- L'évaluation des avantages accordés aux salariés dans le cadre de rémunération en actions ne prend en compte que les plans octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ;
- Les écarts de conversion ont été soldés à l'ouverture de l'exercice 2004.

4.2 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations et appréciations retenues sont inhérentes à :

- L'évaluation et la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. L'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose la détermination de flux de trésorerie futurs résultant de l'utilisation de ces actifs. Il peut donc s'avérer que les flux effectivement dégagés par ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales ;
- L'évaluation des engagements de retraite ;
- La détermination des provisions pour risques et charges compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et les coûts des événements constituant le sous-jacent de la provision.

4.3 Options retenues en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs. Dans ce cadre, le Groupe a retenu :

- La méthode d'évaluation au coût historique des immobilisations incorporelles et corporelles et a donc choisi de ne pas les réévaluer à chaque date de clôture ;
- L'option de mise à la juste valeur par résultat conformément à l'option proposée par l'amendement IAS 39.

En l'absence de normes et interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugements pour définir et appliquer les principes et méthodes comptables que permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation et de la performance financières et des flux de trésorerie du Groupe.
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

4.4 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles la société Groupe OPEN exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantages de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la perte de contrôle. En intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société consolidante, à l'exception des titres des sociétés consolidées, à la valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés déterminés selon les règles de consolidation.

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le Groupe ne détient pas d'entité ad hoc.

4.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport ont été établis en euros.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan à l'exception des capitaux propres sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'impact de la variation des taux de change entre l'ouverture (et/ou la date d'acquisition des sociétés concernées) et la clôture de l'exercice sont inscrits dans la rubrique "Ecart de conversion".

5 Notes sur le bilan

5.1 Ecart d'acquisition

en M€	31 Décembre 2007	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	30 Juin 2008
Ecart d'acquisition	30.2		21.0		51.2

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été constaté au cours du 1^{er} semestre, aucun test d'impairment n'a été effectué ; aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été constatée.

L'augmentation constatée sur le premier semestre 2008 est principalement inhérentes au rachat d'actions TEAMLOG opéré sur le marché et dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat.

L'augmentation constatée sur le premier semestre 2008 est principalement inhérentes au rachat de 5 499 114 actions TEAMLOG opéré sur le marché et dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat pour un montant total de 23.3 M€.

5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette à 23.4 M€ au 30 juin 2008.

(en M€)	2007	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	Juin 2008
Brut	28.0		0.5		28.5
Amortissements	-4.8		-0.5		-5.1
Net	23.1		0.1		23.4

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette à 4.3 M€ au 30 juin 2008.

	2007	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	Juin 2008
--	------	------------------	--------------	------------	-----------

Brut	13.0	1.2	-0.3	13.9
Amortissements	-9.0	-0.6		-9.6
Net	4.0	0.6	-0.3	4.3

5.4 Actifs courants

5.4.1 Créances clients et comptes rattachés

en M€	31 Décembre 2007	Changement de périmètre	Variation	30 Juin 2008
Valeur Brute	39.3		13.5	52.8
Dépréciation	-3.1		-0.1	-3.2
Valeur Nette	36.2		13.4	49.6

5.4.2 Autres créances et actifs courants

en M€	31 Décembre 2007	30 Juin 2008
Compte-courant factor	3.5	4.9
Compte-courant factor factures financées	23.9	19.8
Autres	8.8	9.8

5.5 Actifs cédés ou en cours de cession

Les activités abandonnées du Groupe correspondent aux cessions d'activités et aux liquidations en cours ou réalisées suite au désengagement du Groupe de certaines de ses activités.

- La société LOGIX a été cédée au cours du 1^{er} semestre.

Conformément à IFRS 5 « Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activités », les actifs des activités cédées et en cours de cession et les passifs qui leur sont directement rattachés ont été reclassés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés ». Lorsque les critères d'IFRS 5 sont remplis, les résultats de cession et les dépréciations consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette des frais de cession, sont présentés au compte de résultat en « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

5.6 Capitaux Propres

5.6.1 Capital social et primes d'émission

	31 Décembre 2007	30 Juin 2008
Nb actions		
Actions ordinaires	10 917 617	10 917 617

Au cours du premier semestre 2008, aucune action n'a été créée.

5.6.2 Actions propres

	31 Décembre 2007	30 Juin 2008
Nombre d'actions propres	105 899	829 596
Actions propres - <i>en Euros</i>	996 138	8 954 762

5.6.3 Capital potentiel

Plans d'options de souscription d'actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'ayant été attribué au cours du premier semestre 2008, les informations relatives aux différents plans communiquées au point « Capital potentiel » du Document de Référence 2007 demeurent inchangées, seul le plan de janvier 2006 étant encore en vigueur au 30 juin 2008.

Au cours du premier semestre, aucune action n'a été créée.

5.6.4 Répartition du capital social

A la connaissance de la société, la répartition du capital est la suivante :

	Juin 2008		
	Nb d'actions	% capital	Nb DDV
Frédéric SEBAG	2 980 819	27,3%	5 761 592
Laurent SADOUN	1 020 177	9,3%	1 951 095
Guy MAMOU-MANI	343 449	3,1%	605 103
FIDELITY	1 061 016	9,7%	1 061 016
CM-CIC SECURITIES	588 541	5,4%	588 541
PUBLIC	4 161 416	38,1%	4 536 970
AUTOCONTROLE	762 199	7,0%	762 199
	10 917 617	100,0%	15 266 516

5.6.5 Dividendes

La société a procédé durant le premier semestre à une distribution de dividendes pour 2.2 M€ conformément à la décision de l'assemblée générale du 30 Juin 2008.

5.7 Trésorerie

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité, maximiser la valeur pour les actionnaires et permettre de réaliser des opérations de

croissance externe. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. C'est dans ce cadre que pour financer son activité le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les dettes financières (en excluant le factoring), la trésorerie et les équivalents de trésorerie, hors activités abandonnées.

<i>En M€</i>	31/12/07	30/06/08
A. Trésorerie	61.9	140.3
B. Instruments équivalents		
C. Titres de placements		
D. Liquidités (A+B+C)	61.9	140.3
E. Créances financières à court terme		
F. Dettes bancaires à court terme		
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-6.4	-8.7
H. Autres dettes financières à court terme		
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	-6.4	-8.7
J. Endettement financier/excédent net à court terme (I-E-D)	55.5	131.6
K. Emprunts bancaires à plus d'un an		
L. Obligations émises	-71.1	-71.8
M. Autres emprunts à plus d'un an		
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	-71.1	-71.8
O. Endettement financier net (J+N)	-15.6	59.8
Capitaux propres consolidés	52.4	130.5
Ratio d'endettement net sur fonds propres	30%	na

Le rachat des titres TEAMLOG a été totalement financé sur fonds propres pour 23.3 M€ (Cf. 5.1).

5.7.1 Dettes financières

Evolution des dettes financières (hors factoring) :

en M€	
31 décembre 2007	77.5
Souscription	3.0
Remboursement	
Entrée de périmètre	
30 Juin 2008	80.5

Nature des dettes financières :

en M€	30 Juin 2008
Obligations	78.0
Emprunts bancaires & participation	
Découverts	2.5
	80.5

Les principales caractéristiques des emprunts et dettes financières sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	30/06/2008	A - d'1 an	A + d'1 an	Taux
OBSAR 1	11.3	5.7	5.7	Variable Euribor
OBSAR 2	40.0		40.0	Variable Euribor
OBSAR 3	30.0		30.0	6%
Découvert	2.5	2.5		Variable Euribor

Les dettes financières font l'objet de covenants applicables au 31 décembre de chaque année.

5.8 Provisions pour risques et charges

	31/12/2007	Entrée périmètre	Dotation	Reprise	Juin 2008
Provision pour retraite	1.4	0.5	0.2		2.1
Provision pour risques prud'homaux	0.9		0.1	0.5	0.5
Provisions pour amendes et pénalités	1.2				1.2
Provisions pour litiges commerciaux	0.1				0.1
Total	3.6	0.5	0.3	0.5	3.8

5.8.1 Provision pour pénalités

La société Teamlog a obtenu en novembre 2006 auprès des administrations concernées l'échelonnement de ses dettes fiscales et sociales.

Les pénalités de 1.2 millions d'euros correspondent aux majorations pour retard de paiement notifiées.

5.8.2 Provisions pour retraites

Les hypothèses de construction de la provision retraite sont les suivantes :

en % - Hypothèses	30 juin 2008
Taux d'actualisation	5.30%

Taux d'augmentation des salaires	3%
Age de départ à la retraite	65

5.9 Autres passifs courants

en M€	31/12/2007	30/06/2008
Dettes sociales	23.5	26,3
Dettes fiscales	19.7	19,3
Produits constatés d'avance	4.5	3,5
Passif lié à l'affacturage	23.9	19,8
Divers	2.5	4,1
TOTAL	74.1	73.0

Le passif lié à l'affacturage correspond aux créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage, financées par les factors et non éligibles à la décomptabilisation.

6 Notes sur le compte de résultat

6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe par activité est présenté dans la partie relative à l'information sectorielle en note 7.1.

6.2 Charges opérationnelles courantes

Les achats consommés ont diminué de 2%.

Les charges de personnel ont augmenté de 9 %.

Les impôts et taxes ont augmenté de 9 %.

Les autres produits et charges courantes sont constitués principalement de sous-traitance et achats de prestations, de frais de déplacement et de frais de location immobilière.

6.3 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent de la façon suivante :

(en M€)	30/06/2008	30/06/2007
Coûts de restructuration	-0.0	-0.8
Litiges salariaux non courants	-0.3	
Amortissement de la relation clientèle TEAMLOG	-0.2	-0.2
Autres produits et charges	-0.2	0.3
Total autres produits et charges opérationnels	-0.7	-0.7

6.4 Charge liée aux plans de stock options

0.1 M€ de charge liée aux plans de stock options a été comptabilisée au titre du 1^{er} semestre 2008.

Au 30 juin 2008, le nombre d'actions pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties est détaillé en note 5.6.3 « Capital potentiel ».

6.5 Résultat financier

(en milliers d'Euros)	30/06/2008	30/06/2007
Coût de l'endettement financier net	-1.0	-1.3
Autres produits et charges financiers	-0.2	-0.2
Coût de l'endettement financier net	-1.2	-1.6

6.6 Impôts sur les sociétés

La société mère du Groupe, Groupe OPEN S.A., dont le siège social est à PARIS, applique la loi fiscale française qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 33,33% au 31 décembre 2008. Les actifs et passifs d'impôts différés pour les entités sont calculés en utilisant les taux anticipés pour 2008 et 2009. Les entités étrangères appliquent le taux d'imposition applicable dans leur pays d'établissement.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôts théorique en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au 30 Juin 2008 et la charge d'impôt comptabilisée.

en M€	Juin 2008	Juin 2007
Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires	2.7	3.5
Taux théorique d'impôts sur les sociétés	33%	33%
Economie (charge) théorique d'impôt sur les bénéfices	-0.9	-1.2
Effet des différentiels de taux d'imposition, des modifications de législations fiscales et divers		
Pertes générées durant l'exercice reportables non activées		
Economie (charge) d'impôts constatée	-0.9	-1.2

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actifs et de passifs entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes.

Le montant des déficits reportables activés résulte de l'estimation par la direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement utilisés. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent le niveau des déficits reportables activés pourra augmenter ou diminuer.

7 Informations sectorielles

Le premier niveau d'information sectorielle pour le Groupe est organisé par secteur d'activité, le second par zone géographique.

Le Groupe découpe son activité en deux secteurs reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis :

- La distribution à valeur ajoutée (cédée au cours du 1^{er} semestre)
- Les services informatiques

Ces activités se déclinent géographiquement en deux zones géographiques :

- France
- Etranger

Les informations relatives aux différents secteurs d'activité, la fonction de holding du siège et les autres activités qui ne peuvent être affectées aux divisions sont présentés dans la colonne « Autres ».

7.1 Compte de résultat sectoriel

en M€	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Consolidés
30 Juin 2008			
Chiffre d'affaires	95.2		95.2
Résultat Opérationnel courant	4.6		4.6
Résultat Opérationnel	3.9		3.9
Résultat Financier	-1.2		-1.2
Résultat Net des activités cédées ou détenues en vue d'être cédées		91.3	91.3
Résultat Net	1.8	91.3	93.1

en M€	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Consolidés
30 Juin 2007			
Chiffre d'affaires	90.7		90.7
Résultat Opérationnel courant	6,0		6.0
Résultat Opérationnel	5,1		5.1
Résultat Financier	-1,6		-1.6
Résultat Net des activités cédées ou détenues en vue d'être cédées	-0,1	-1.4	-1.5
Résultat Net	2,2	-1,4	0.8

7.2 Bilan sectoriel

en M€	Distribution à valeur ajoutée	Services informatiques	Consolidés
30 Juin 2008			
Actif non courant		83.4	83.4

Actif courant		224.3	224.3
Passif non courant		84.4	84.4
Passif courant		92.8	92.8

Bilan

en M€	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	à Consolidés
31 Décembre 2007			
Actif non courant	62.3		62.3
Actif courant	134.3	267.0	401.3
Passif non courant	84.2		84.2
Passif courant	87.2	239.8	327.1

7.3 Investissement sectoriel

Investissements

en M€	Distribution à valeur ajoutée	Services informatiques	Consolidés
30 Juin 2008			
Acquisition d'immobilisations financières			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-0.7	-0.7
Cession d'immobilisations		0.3	0.3

Investissements

en M€	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	à Consolidés
31 Décembre 2007			
Acquisition d'immobilisations financières	-0.2		-0.2
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1.6		-1.6
Cession d'immobilisations	0.7		0.7

7.4 Chiffre d'affaires par destination

en M€	30 Juin 2008	30 Juin 2007
France	85.6	80.9
Etranger	9.6	9.7
Consolidés	95.2	90.7

Les chiffres d'affaires sont répartis en fonction de la localisation de l'entité réalisatrice du chiffre d'affaires.

8 Informations relatives aux parties liées

8.1 Conventions

Dans le cadre de la prestation d'assistance et de services entre Groupe OPEN et ses filiales, Groupe OPEN facture à ses filiales un montant basé sur le budget annuel de l'ensemble des coûts de ses directions fonctionnelles. Au titre du premier semestre 2008, les montants facturés au titre de cette convention s'établissent à 0.7 millions d'euros.

8.2 Relations avec les principaux dirigeants

8.2.1 Rémunération des mandataires sociaux : Président du conseil d'administration et Directeurs Généraux

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant le premier semestre 2008 par Groupe OPEN S.A. :

en Euros	Rémunérations		Jetons de présence	Avantages en nature	Total rémunération
	Fixe	Variable			
Frédéric SEBAG Président du directoire TEAMLOG	29 250	150 000			179 250
Guy MAMOU-MANI Président du conseil de surveillance TEAMLOG	104 250	190 000		2 460	296 710
Laurent SADOON Membre du conseil de surveillance TEAMLOG	86 875	40 000		1 932	128 807

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant le premier semestre 2008 par les filiales de la société Groupe OPEN S.A. :

en Euros	Rémunérations		Jetons de présence	Avantages en nature	Total rémunération
	Fixe	Variable			
Frédéric SEBAG Président du directoire TEAMLOG	73 385	42 470			115 855
Guy MAMOU-MANI Président du conseil de surveillance TEAMLOG			24 000		24 000
Laurent SADOON Membre du conseil de surveillance TEAMLOG			12 000		12 000

Les jetons de présence versés au premier semestre correspondent aux rémunérations de mandataires sociaux au titre de 2007.

8.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Régime de retraite complémentaire

F. SEBAG bénéficie d'un régime de retraite complémentaire.

8.2.3 Plans d'options de souscription d'actions

Aucune Option de souscription d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux sur le premier semestre 2008

9 Autres informations

9.1 Gestion des risques financiers

9.1.1 Exposition au risque de taux

Le Groupe est exposé à des risques de taux de change et risques de taux d'intérêt. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place au niveau de chacune des filiales.

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires et de découverts auprès des banques et de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe détient des actifs et passifs financiers tels que des créances et dettes commerciales qui sont générées par ses activités.

Aucun nouvel instrument de couverture n'a été utilisé par le Groupe au cours du premier semestre 2008.

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des couvertures d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

Groupe OPEN a mis en œuvre plusieurs instruments de couverture de taux d'intérêts en 2007 :

- Instrument de couverture 1 : SWAP de taux fixe à 4.28% contre Euribor 3 mois sur 10.000.000 € à maturité 2012

Chaque trimestre en base exact/360 du 12/11/2007 au 19/10/2012

- GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois
- GROUPE OPEN paie : 4.28%

- Instrument de couverture 2 : SWAP de taux fixe à 4.29% contre Euribor 3 mois sur 9.950.000 € à maturité 2012

Chaque trimestre en base exact/360 du 12/11/2007 au 19/10/2012

- GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois
- GROUPE OPEN paie : 4.29%

- Instrument de couverture 3 : SWAP basé sur le différentiel CMS 10 ans – CMS 2 ans post fixé contre Euribor 3 mois sur 8 000 000.00€ à maturité 2012

Chaque trimestre en base exact/360 du 12/11/2007 au 20/04/2009

- GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois
- GROUPE OPEN paie : 3.69%

Chaque trimestre en base exact/360 du 20/04/2009 au 19/10/2012

- GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois
- GROUPE OPEN paie : $5.69 - 2 * (\text{CMS 10 ans} - \text{CMS 2 ans})$ capé à 5.40%

Pour la période totale, si le différentiel CMS 10 ans – CMS 2 ans est constaté au dessus de 1%, le taux est locké à 3.69% pour le restant de la période. L'euribor 3 mois est fixé en début de période. Le différentiel CMS10Y – 2Y est fixé en fin de période.

- Instrument de couverture 4 : Collar participatif à la baisse sur 12 000 000.00€ à maturité 2012

Chaque trimestre en base exact/360 du 12/11/2007 au 19/10/2012

Borne n°1 : 3.5%

Borne n°2 : 4.55%

Taux fixe : 4.28%

- GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois
- GROUPE OPEN paie : Si Euribor 3 mois < 3.5%, Groupe OPEN paie 4.28% (taux fixe)
- Si $3.5\% < \text{Euribor 3 mois} < 4.55\%$, Groupe OPEN paie Euribor 3 mois
- Si $\text{Euribor 3 mois} > 4.55\%$, Groupe OPEN paie 4.55%

MONTANTS NOTIONNELS

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, selon leur date d'échéance :

en M€	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Contrats de taux				
Instrument de couverture 1		10.0		
Instrument de couverture 2		10.0		
Instrument de couverture 3		8.0		
Instrument de couverture 4		12.0		
31 décembre 2007		40.0		

La valeur des swap au 30 Juin 2008 a été évaluée à 0,8 M€ et sa variation enregistrée en résultat.

9.1.2 Exposition au risque de change

Le Groupe couvre ses risques de change au travers de l'utilisation au cas par cas de couvertures de change.

9.2 Engagements hors bilan

Désignation	30/06/08
CAUTION	
TEAMLOG a émis une garantie à première demande au profit de la Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona	0,5
TEAMLOG a émis une lettre de confort au bénéfice de la Banco Pastor	0,3
La banque OBC a octroyé une caution au bailleur de Groupe OPEN qui a signé un bail de location de locaux sis Boulevard pereire dans le 17 ^{ème} arrondissement de Paris	0,5
NANTISSEMENTS & GARANTIES DE PASSIF	
En garantie de la ligne de crédit attribué par le pool bancaire à Groupe Open, l'ensemble des titres TEAMLOG (actions, obligations convertibles et obligations remboursables en actions) ont été nantis.	

9.3 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est d'environ 81 000 heures au 30 juin 2008.

10 Evénements post clôture

Dans le cadre de son plan stratégique, Groupe OPEN a lancé, au mois d'août 2008, une Offre Publique d'Achat sur les titres de la société SYLIS.

Le 7 juillet 2008, Groupe OPEN annonçait le dépôt auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) d'un projet d'offre publique portant sur la totalité des actions de Syllis.

Syllis, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris, est aujourd'hui l'un des principaux groupes français de conseil et de services informatiques, avec un chiffre d'affaires de 138 M€ réalisé en 2007 et un effectif de 1 740 collaborateurs.

Cette offre était composée :

- à titre principal, d'une offre publique d'achat (Offre Principale) à un prix de 4,25€ par action, faisant ressortir une prime de 73,47% par rapport au cours de clôture du 4 juillet 2008, et de 55,30% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois
- et, à titre subsidiaire, d'une offre publique d'échange (OPE Subsidiaire) selon une parité de 10 actions Groupe OPEN pour 27 actions Syllis, dans la limite de 1 013 607 actions Syllis, faisant ressortir une prime de 64,78 % sur le cours de clôture du 4 juillet, et une prime de 51,86% sur le cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois.

Ainsi, les actionnaires de Syllis pouvaient choisir d'apporter leurs actions Syllis soit à l'Offre Principale, soit à l'OPE Subsidiaire, soit en combinant l'Offre Principale et l'OPE Subsidiaire.

Le 29 juillet 2008, l'AMF a déclaré conforme l'offre publique portant sur la totalité des actions de Syllis et a apposé le visa n° 08-159 en date du 29 juillet 2008 sur la note d'information de Groupe OPEN relative à l'offre publique.

Le 28 août 2008, Groupe OPEN annonçait avoir déposé auprès de l'AMF un projet de surenchère sur son Offre publique d'Achat et d'Echange sur Syllis ouverte depuis le 1^{er} août 2008.

Groupe OPEN annonçait par ailleurs avoir obtenu de la part des quatre principaux actionnaires de Syllis, Messieurs Tricot et Mellentin, la COMIR et Capexitis, des engagements d'apport de leurs titres Syllis au prix de 4,60 euros par action. L'ensemble de ces titres représente 60% du capital et 71% des droits de vote de Syllis.

Les modifications des termes de l'Offre sont les suivantes :

- L'offre publique d'achat (Offre Principale) est relevée à un prix de 4,60€ par action, contre 4,25€ par action initialement, faisant ressortir une prime de 104% par rapport au cours de clôture du 7 juillet 2008, et respectivement de 69% et de 63% par rapport au cours moyen des 3 et 6 derniers mois.
- L'offre publique subsidiaire (offre publique d'échange) n'est pas maintenue.
- Le seuil de renonciation, initialement fixé à 50% des droits de vote, est abandonné.

Le 12 septembre 2008 l'AMF a déclaré conforme la surenchère déposée sur l'offre publique initiale portant sur la totalité des actions de Syllis et a apposé le visa n° 08-188 en date du 12 septembre 2008 sur la note d'information complémentaire. L'AMF a décidé de rendre nuls et non avenue les ordres de présentation des actions Syllis à l'Offre initiale. Il appartient dès lors aux porteurs d'actions de la Société Syllis de passer un nouvel ordre afin de participer à l'Offre en surenchère libellée 4,60€ par action, et cela à compter du 15 septembre 2008. Cette offre publique était ouverte jusqu'au 3 octobre 2008.

Le 10 octobre 2008, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société Groupe Open, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat de Groupe Open visant les actions SYLIS serait réouverte du 13 au 24 octobre 2008 inclus, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

A l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions SYLIS, Groupe Open détenait 9 373 374 actions et droits de vote SYLIS représentant 96,77% du capital et au moins 96,17% des droits de vote de SYLIS.

Groupe OPEN s'engageait irrévocablement à acquérir au prix unitaire de 4,60 €, la totalité des actions SYLIS non détenues par lui, soit 313 193 actions représentant 3,23% du capital et 3,83% des droits

de vote de la société, ainsi que la totalité des 296 670 actions SYLIS susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des options de souscription d'actions existantes.
Conformément aux articles 237-14 et suivants du règlement général, Groupe OPEN a demandé, à l'issue de la clôture de l'offre réouverte, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions SYLIS non encore détenues par lui, au prix unitaire de 4,60 €.

B. Rapport de Gestion Semestriel

1. Activité du premier semestre

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2008 de Groupe OPEN s'élève à 95.2 M€, contre 90.7 M€ au 1^{er} semestre 2007 en hausse de 5% sur la période, dont 4% organique.

Le résultat opérationnel courant (ROC) pour la période est 4.6 M€, contre 6.0 M€ au 1^{er} semestre 2007. Le ROC s'élève donc à près de 5% du chiffre d'affaires.

Après constatation de l'impôt, le résultat net des sociétés intégrées atteint 1.8 M€.

Suite à la cession de LOGIX pour 120 M€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 93.1 M€.

Dans un contexte de marché porteur, la demande des clients évolue vers davantage de projets à engagement et contrats de services. Groupe OPEN investit donc depuis un an de façon significative dans l'amélioration de ses process et de son organisation dans le cadre de son plan stratégique 2010. Or ce choix stratégique, indispensable au changement de dimension de l'entreprise, a transitoirement impacté les taux d'occupation au 1^{er} semestre 2008 (le Taux d'Activité Congés Exclus s'établit à 87.5% contre 89.7% l'année dernière) : il a nécessité un recours plus important à la sous-traitance et un recul des contrats en régie. Le taux de turnover à 25% allié à la stabilité des prix a également freiné sa progression.

Les indicateurs couplés au travail industriel réalisé augurent cependant d'un second semestre en progression sensible :

- Nombreux succès commerciaux et référencements significatifs
- Accélération du TACE lors du second trimestre 2008 (88.3%).
- Une croissance des effectifs moyens facturables de 5.6% entre juin 2007 et juin 2008. Sur le semestre, le solde net des embauches s'établit à 151.

En outre, au cours de ce semestre, la fusion entre TEAMLOG et OPEN IT et le processus de simplification des structures visant à ne garder qu'un seul véhicule coté ont été engagés. Ces opérations seront finalisées avant la fin de l'année.

Le Résultat Opérationnel Courant est ainsi attendu en augmentation sensible lors du second semestre.

2. Evénements marquants du 1^{er} semestre 2008

2.1. Cession de LOGIX

Groupe OPEN a annoncé le 18 février 2008 avoir finalisé la cession de 100 % des titres de sa filiale LOGIX à ARROW Electronics Inc., société américaine cotée au NYSE, pour un prix de 120 M€. L'accord de cession a été signé suite à l'avis favorable rendu à l'unanimité par les instances représentatives du personnel de LOGIX. La Commission européenne a autorisé, en vertu du règlement CE sur les concentrations, le projet d'acquisition de LOGIX par l'entreprise ARROW Electronics. La cession définitive a été annoncée le 2 juin 2008.

2.2. Opérations sur le capital de TEAMLOG

Offre publique d'achat lancée par la société GROUPE OPEN sur les titres TEAMLOG non encore détenus par celle-ci

Groupe OPEN, actionnaire de référence de TEAMLOG, a déposé le 13 novembre 2007 un projet d'offre publique d'achat s'engageant à acquérir la totalité des actions non détenues par lui, au jour du dépôt.

Dans sa séance du 11 décembre 2007, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat, cette décision emportant visa du projet de note d'information de Groupe OPEN sous le numéro 07-472 en date du 11 décembre 2007.

En outre, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa 07-473 en date du 11 décembre 2007 sur le projet de note en réponse de la société TEAMLOG.

L'offre publique d'achat a été ouverte du 18 décembre 2007 jusqu'au 24 janvier 2008 inclus. En date du 29 janvier 2008, Groupe OPEN détenait 15 851 223 actions et droits de vote représentant 88,40% du capital et au moins 81,79% des droits de vote de la société (Sur la base d'un capital composé de 17 932 011 actions représentant au plus 19 381 041 droits de vote, y compris 45 150 actions auto-détenues privées de droits de vote).

En application des dispositions de l'article 232-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre publique d'achat a été ré-ouverte pour une période de 10 jours de bourse du 5 au 18 février 2008 inclus. A l'issue de la réouverture de l'offre publique, et en date du 21 février 2008, Groupe OPEN détenait 89,52% du capital social de TEAMLOG et au moins 83,25% des droits de vote.

Augmentation de capital de TEAMLOG de 18,6 millions d'euros avec maintien des droits préférentiels de souscription au prix unitaire de 4,25 euros par action

Le 4 mars 2008, TEAMLOG a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription pour un montant total d'environ 18,6 millions d'euros afin de financer l'acquisition d'INETIS.

Cette opération fait suite au protocole signé, en date du 5 mars 2007 avec effet au 31 mars 2007, entre Groupe OPEN et TEAMLOG, par lequel Groupe OPEN a cédé à TEAMLOG sa filiale INNETIS, pour un montant de 18,5 millions d'euros. La présente opération avait ainsi vocation à financer cette acquisition qui avait fait l'objet d'un crédit vendeur. Groupe OPEN a participé à l'opération en souscrivant 4 348 421 actions sur un total de 4 384 905 actions. A l'issue de l'opération, Groupe OPEN détenait 91,52% du capital et 86,46% des droits de vote de TEAMLOG.

Conversion des obligations remboursables en actions (ORA) et des obligations convertibles en actions (OC) détenues par Groupe OPEN

Par courrier en date du 8 avril 2008, Groupe OPEN a demandé à TEAMLOG, conformément à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations convertibles en actions et à l'article 2.2 du Contrat d'Emission d'obligations remboursables en actions du 5 avril 2005 conclus entre Groupe OPEN et TEAMLOG de faire procéder :

- à la conversion des trois millions d'OC de la société TEAMLOG, souscrites par Groupe OPEN le 5 avril 2005, et d'attribuer en conséquence à cette dernière les actions de la société TEAMLOG nouvellement créées, à raison de une action de TEAMLOG d'une valeur de un euro émise avec une prime de 0,5 euros pour une OC d'une valeur nominale de 1,5 euros.
- à la conversion des deux millions cinq cent mille ORA de la société TEAMLOG, souscrites par Groupe OPEN le 5 avril 2005, et d'attribuer en conséquence à cette dernière les actions de la société TEAMLOG nouvellement créées, à raison de une action de TEAMLOG pour une ORA émise avec une prime de 0,2 euros pour une ORA d'une valeur nominale de 1,2 euros.

A l'issue de l'opération, Groupe OPEN détenait 93,2% du capital de TEAMLOG.

2.3. Création de TEAMLOG Ukraine

En date du 1er janvier, la SARL TEAMLOG Ukraine, filiale à 100% de TEAMLOG S.A., a été créée.

2.4. Conflit entre TEAMLOG et les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK

Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement déloyal (unfair) de la part de ces minoritaires au regard de la loi anglaise. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et prépare une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements. Une plainte a été déposée devant la juridiction londonienne et la première audience s'est tenue le 20 octobre dernier.

Le Tribunal a :

- considéré que les termes de la demande de Teamlog SA étaient clairs et ne demandaient pas de précision supplémentaire à ce stade ;
- imparti aux actionnaires minoritaires un délai de 28 jours pour conclure (17 novembre)
- imparti à Teamlog SA un délai de 21 jours pour répliquer (8 décembre)
- donné aux parties un délai expirant le 13 janvier pour communiquer toutes les pièces
- imparti un délai supplémentaire (16 février) pour communiquer les “witness statements”

Il y aura une nouvelle audience de procédure à la première date disponible après le 23 février 2009.

2.5. Action en référé sur l'accord RTT

Un différend récent oppose la Direction et les partenaires sociaux à propos de l'accord RTT de TEAMLOG et de son interprétation dans le cadre de l'accord de branche. Les syndicats ont assigné en référé la Direction de TEAMLOG devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour faire valoir leur interprétation de cet accord. Suite à l'audience tenue le 10 avril 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a, en date du 17 avril 2008, débouté les syndicats de leur demande, estimant qu'il n'y avait pas lieu à référé. En date du 16 juillet 2008, TEAMLOG a reçu l'assignation au fonds déposé par les syndicats auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris.

3. Evénements postérieurs au 30 juin 2008

3.1. Exercice des promesses de cessions et d'achats d'actions entre Groupe OPEN et TEAMGROUP (actionnaires fondateurs de TEAMLOG)

Le 8 février 2006, TEAMGROUP et Groupe OPEN s'étaient consenties des promesses de cessions et d'achats d'actions portant sur les titres TEAMLOG S.A.:

- TEAMGROUP avait la possibilité de vendre à Groupe OPEN, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 mars 2010, 347 826 (trois cent quarante sept mille huit cent vingt six) actions TEAMLOG S.A. au prix de 5,75 euros (cinq euros et soixante quinze centimes) par action.
- Groupe OPEN disposait de la possibilité d'acheter auprès de TEAMGROUP, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2009, 1 000 000 (un million) d'actions TEAMLOG S.A. à un prix égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la levée de l'option avec une décote de 10%, et un prix minimal de 6 (six) euros par action.

En date du 1^{er} août 2008, par suite de la levée de l'option accordée au titre de la promesse signée entre TEAMGROUP et Groupe OPEN, TEAMGROUP a cédé à Groupe OPEN la totalité des actions qu'elle détient dans le capital de TEAMLOG soit 1 347 826 actions pour un montant total de 2,7 millions d'euros, déduction faite des montants dus par TEAMGROUP et PROGICIEL International à Groupe OPEN et ses filiales. Le nantissement de second rang de 1 000 000 d'actions TEAMLOG S.A. détenues par TEAMGROUP consenti au profit de Groupe OPEN en garantie a ainsi été levé.

Post levée de l'option, Groupe OPEN détient 27 353 534 actions soit 98,16 % du capital de TEAMLOG auxquelles sont attachés 27 353 534 droits de vote soit 98,3% du nombre total de droits de vote.

3.2. Offre Publique sur la société SYLIS

Le 7 juillet 2008, Groupe OPEN annonçait le dépôt auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) d'un projet d'offre publique portant sur la totalité des actions de Sylis.

Sylis, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris, est aujourd'hui l'un des principaux groupes français de conseil et de services informatiques, avec un chiffre d'affaires de 138 M€ réalisé en 2007 et un effectif de 1 740 collaborateurs.

Cette offre était composée :

- à titre principal, d'une offre publique d'achat (Offre Principale) à un prix de 4,25€ par action, faisant ressortir une prime de 73,47% par rapport au cours de clôture du 4 juillet 2008, et de 55,30% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois
- et, à titre subsidiaire, d'une offre publique d'échange (OPE Subsidiaire) selon une parité de 10 actions Groupe OPEN pour 27 actions Sylis, dans la limite de 1 013 607 actions Sylis, faisant ressortir une prime de 64,78 % sur le cours de clôture du 4 juillet, et une prime de 51,86% sur le cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois.

Ainsi, les actionnaires de Sylis pouvaient choisir d'apporter leurs actions Sylis soit à l'Offre Principale, soit à l'OPE Subsidiaire, soit en combinant l'Offre Principale et l'OPE Subsidiaire.

Le 29 juillet 2008, l'AMF a déclaré conforme l'offre publique portant sur la totalité des actions de Sylis et a apposé le visa n° 08-159 en date du 29 juillet 2008 sur la note d'information de Groupe OPEN relative à l'offre publique.

Le 28 août 2008, Groupe OPEN annonçait avoir déposé auprès de l'AMF un projet de surenchère sur son Offre publique d'Achat et d'Echange sur Sylis ouverte depuis le 1^{er} août 2008.

Groupe OPEN annonçait par ailleurs avoir obtenu de la part des quatre principaux actionnaires de Sylis, Messieurs Tricot et Mellentin, la COMIR et Capexitis, des engagements d'apport de leurs titres Sylis au prix de 4,60 euros par action. L'ensemble de ces titres représente 60% du capital et 71% des droits de vote de Sylis.

Les modifications des termes de l'Offre sont les suivantes :

- L'offre publique d'achat (Offre Principale) est relevée à un prix de 4,60€ par action, contre 4,25€ par action initialement, faisant ressortir une prime de 104% par rapport au cours de clôture du 7 juillet 2008, et respectivement de 69% et de 63% par rapport au cours moyen des 3 et 6 derniers mois.
- L'offre publique subsidiaire (offre publique d'échange) n'est pas maintenue.
- Le seuil de renonciation, initialement fixé à 50% des droits de vote, est abandonné.

Le 12 septembre 2008 l'AMF a déclaré conforme la surenchère déposée sur l'offre publique initiale portant sur la totalité des actions de Sylis et a apposé le visa n° 08-188 en date du 12 septembre 2008 sur la note d'information complémentaire. L'AMF a décidé de rendre nuls et non avenue les ordres de présentation des actions Sylis à l'Offre initiale. Il appartient dès lors aux porteurs d'actions de la Société Sylis de passer un nouvel ordre afin de participer à l'Offre en surenchère libellée 4,60€ par action, et cela à compter du 15 septembre 2008. Cette offre publique était ouverte jusqu'au 3 octobre 2008.

Le 10 octobre 2008, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société Groupe Open, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat de Groupe Open visant les actions SYLIS serait réouverte du 13 au 24 octobre 2008 inclus, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

A l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions SYLIS, Groupe Open détenait 9 373 374 actions et droits de vote SYLIS représentant 96,77% du capital et au moins 96,17% des droits de vote de SYLIS.

Groupe OPEN s'engageait irrévocablement à acquérir au prix unitaire de 4,60 €, la totalité des actions SYLIS non détenues par lui, soit 313 193 actions représentant 3,23% du capital et 3,83% des droits de vote de la société, ainsi que la totalité des 296 670 actions SYLIS susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des options de souscription d'actions existantes.

Conformément aux articles 237-14 et suivants du règlement général, Groupe OPEN a demandé, à l'issue de la clôture de l'offre réouverte, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions SYLIS non encore détenues par lui, au prix unitaire de 4,60 €.

3.3. Offre Publique de retrait sur la société TEAMLOG

Le 27 octobre 2008, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société Groupe Open, a déposé un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société TEAMLOG, en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

Groupe Open détenait à cette date 27 379 217 actions et droits de vote TEAMLOG, représentant 98,25% du capital et des droits de vote de la société.

Cette détention résulte des opérations suivantes, réalisées par Groupe Open après la clôture de l'offre publique d'achat initiée par elle sur les titres TEAMLOG du 18 décembre 2007 au 24 janvier 2008, puis réouverte du 5 au 18 février 2008, à l'issue de laquelle Groupe Open détenait 16 093 555 actions TEAMLOG représentant à cette date 89,52 % du capital et 83,25% des droits de vote de la société:

- Acquisition sur le marché, entre le 19 février et le 2 avril 2008, de 24 028 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,70 € et 4,25 € ;
- Souscription à 4 348 421 actions TEAMLOG nouvelles, au prix unitaire de 4,25 €, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée par TEAMLOG en mars 2008;
- Conversion en avril 2008 de 3 000 000 obligations convertibles en actions de TEAMLOG souscrites par Groupe Open le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de conversion de 1,50 € et d'une parité de 1 action pour 1 obligation convertible ;
- Remboursement par TEAMLOG, en avril 2008, des 2 500 000 obligations remboursables en actions TEAMLOG souscrites par Groupe Open le 5 avril 2005, sur la base d'un prix de remboursement de 1,20 € et d'une parité de 1 action pour 1 obligation remboursable ;
- Acquisition sur le marché, entre le 17 avril et le 30 juin 2008, de 65 387 actions TEAMLOG à des prix par action compris entre 3,80 € et 4,10 € ;
- Acquisition hors marché, le 1er août 2008, auprès de Teamgroup (ex Groupe Teamlog SAS) de 1 000 000 actions TEAMLOG au prix de 4,25 € par action ;
- Acquisition hors marché, le 1er août 2008, auprès de Teamgroup (ex Groupe Teamlog SAS) de 347 826 actions TEAMLOG au prix de 5,75 € par action, du fait de l'exercice par Teamgroup d'une

promesse d'achat consentie par Groupe Open en février 2006, exerçable par Teamgroup du 1er janvier 2008 au 31 mars 2010.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **4,25 €** la totalité des actions TEAMLOG non détenues par lui, soit 488 262 actions représentant 1,75% du capital et des droits de vote de la société, ainsi 218 500 actions susceptibles d'être émises par la levée des options de souscriptions existantes.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

A la connaissance de la société aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 30 juin 2008 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

4. Comptes consolidés condensés au 30 juin 2008

Les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2008 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2008.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2008 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2007 et détaillés dans les comptes consolidés publiés à cette date, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations.

Les comptes consolidés semestriels condensés au 30 juin 2008 sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2007.

Dans la mesure où les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2008, ainsi que l'information comparative 2007 qu'ils incluront, devront être arrêtés conformément aux normes et interprétations applicables au 31 décembre 2008, les informations relatives au 31 décembre 2007 et 30 juin 2008 présentées dans ce document pourraient faire l'objet de modifications en fonction des éventuelles évolutions des normes et interprétations et de leur adoption par l'Union Européenne.

4. 1. Evolution du périmètre de consolidation

4. 1.1. Variation du périmètre de consolidation

4. 1.1.1. Entrée de périmètre

La société TEAMLOG Ukraine, créée le 1er janvier 2008, détenue à 100% par TEAMLOG S.A. est incluse dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale.

4. 1.1.2. Sortie de périmètre

La société LOGIX a été cédée au cours du premier semestre 2008.

4. 1.1.3. Changement de méthode d'intégration

Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises : suite à cette attribution, le pourcentage de détention de TEAMLOG dans TEAMLOG UK est passé de 51 % à 24,74%. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement déloyal (unfair) de la part de ces minoritaires au regard de la loi anglaise. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et a intenté une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements.

Au 30 juin 2008, le litige n'ayant pas évolué de manière significative, la société TEAMLOG UK a été consolidée conformément à IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » selon la méthode

de la mise en équivalence alors qu'elle était intégrée globalement au 31 décembre 2007. Le résultat de dilution présente une perte de 82 milliers d'euros comptabilisée en autres charges financières au 30 juin 2008.

Une plainte a été déposée devant la juridiction londonienne et la première audience a eu lieu le 20 octobre dernier. En fonction de l'évolution du litige d'ici le 31 décembre 2008, la direction de TEAMLOG pourrait décider de consolider à nouveau la société TEAMLOG UK selon la méthode de l'intégration globale à la clôture de l'exercice.

4. 1.2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Au 30 juin 2008, aucune société détenue directement ou indirectement, majoritairement ou minoritairement par TEAMLOG n'est exclue du périmètre de consolidation.

4. 2. Etats financiers consolidés condensés au 30 juin 2008

Compte de résultat consolidé résumé

<i>en M€</i>	S1 2008	S1 2007
Chiffre d'affaires	95.2	90.7
Résultat Opérationnel Courant	4.6	6.0
(% du CA)	(4.9%)	(7.3%)
Charges et produits non courants	-0.7	-0.9
Résultat opérationnel	3.9	5.1
Résultat financier	-1.2	-1.6
<i>Coût de l'endettement net</i>	<i>-1.0</i>	<i>-1.3</i>
<i>Autres produit et charges financiers</i>	<i>-0.2</i>	<i>-0.2</i>
Résultat Courant avant impôt	2.7	3.5
impôts	-0.9	-1.2
Résultat net des sociétés intégrées	1.8	2.3
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	91.3	-1.5
Résultat net de l'ensemble consolidé	93.1	0.8
Intérêts minoritaires	0.1	1.4
Résultat net part du groupe	93.0	-0.6

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2008 de Groupe OPEN s'élève à 95.2 M€, contre 90.7 M€ au 1^{er} semestre 2007 en hausse de 5% sur la période, dont 4% organique.

Le résultat opérationnel courant (ROC) pour la période est 4.6 M€, contre 6.0 M€ au 1^{er} semestre 2007. Le ROC s'élève donc à près de 5% du chiffre d'affaires.

Après constatation de l'impôt, le résultat net des sociétés intégrées atteint 1.8 M€.

Suite à la cession de LOGIX pour 120 M€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 93 M€.

Bilan consolidé résumé

<i>En M€</i>	Jun 2008	Déc 2007
Ecart d'acquisition	51	30
Incorporels	23	23
Total actifs non courants	83	62
Total actifs courants	224	401
Trésorerie	140	62
Actifs détenus en vue d'être cédés	0.0	267
total	308	464

<i>En M€</i>	Jun 2008	Déc 2007
Capitaux propres	130	52
Endettement financier	80	78
Total passifs non courants	84	84
Total passifs courants	93	327
Factoring	19	24
Passifs détenus en vue d'être cédés	0.0	240
total	308	464

Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé

<i>En M€</i>	Jun 2008	Déc 2007
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-1	5
Flux net de trésorerie lié aux investissements	92	-12
Flux net de trésorerie lié aux financements	-14	48
Flux liés aux activités cédées		-18
Variation de trésorerie	77	23
Trésorerie d'ouverture	62	39
Trésorerie de clôture	139	62

5. Evolution prévisible et principaux risques et incertitudes pour le deuxième semestre

5. 1. Evolution prévisible

Pour le second semestre, Groupe OPEN prévoit une augmentation sensible de son Résultat Opérationnel Courant.

5. 2. Principaux risques et incertitudes pour le deuxième semestre 2008

Pour le deuxième semestre 2008, le Groupe reste soumis aux risques habituels et propres à son activité. Les principaux risques auxquels est confronté le Groupe sont décrits précisément dans le chapitre « Facteurs de risques » du Document de Référence 2007.

6. Parties liées

Les informations concernant les transactions réalisées avec les parties liées sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés clos le 30 juin 2008.

C. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Groupe Open, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 novembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES
Nexia International
Fabrice Huglin

ERNST & YOUNG et Autres
Any Antola

D. Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre

Chiffres d'affaires comparés

En M€	2008	2007	Croissance consolidée	Croissance organique
1 ^{er} trimestre	47.0	42.6	10.4 %	4.3 %
2 ^{ème} trimestre	48.3	46.3	4.1 %	4.1 %
3^{ème} trimestre	45.7	45.4	0.6 %	0.6 %
Total	140.9	134.2	4.7 %	3.0 %

Remarques : OPEN IT est consolidé à compter du 1^{er} février 2007 et le CA de TEAMLOG UK a été déconsolidé

Groupe OPEN a réalisé au 3^{ème} trimestre 2008 un chiffre d'affaires de 45.7 M€ contre 45.4 M€ pour le 3^{ème} trimestre 2007. Le chiffre d'affaires cumulé des 9 premiers mois s'élève à 140.9 M€, contre 134.2 M€ sur la même période en 2007, soit une croissance de 4.7 %, dont 3 % organique.

Faits marquants

Le taux d'occupation du 3^{ème} trimestre à 90 % (contre 88% au 1^{er} semestre) s'inscrit dans le prolongement des effets de la transformation de la demande observés au cours du 1^{er} semestre (réduction des contrats en régie, initialisation de nouveaux contrats de service ou infogérance...).

Le 3^{ème} trimestre a vu Groupe OPEN changer de dimension et intégrer le top 10 des SSII françaises grâce à l'acquisition de Syllis (dont Groupe OPEN détient près de 97% du capital) et la montée dans le capital de Teamlog (98%), avec un chiffre d'affaires combiné de 325 M€ (base 2007) et plus de 4000 collaborateurs.

Perspectives

La société continue le déploiement de son projet industriel par la mise en œuvre de synergies commerciales entre TEAMLOG et SYLLIS et l'optimisation de ses structures de coûts pour tenir compte de son nouvel environnement.

Par ailleurs, elle a engagé un processus de simplification des structures par :

- la fusion de TEAMLOG et OPEN IT;
- les procédures de retrait de cote de TEAMLOG et SYLLIS qui permettront d'économiser les frais liés à leur cotation.

Concernant la fin de l'année en cours et l'année 2009, Groupe OPEN anticipe une dégradation du contexte économique pouvant entraîner une rationalisation des dépenses informatiques et un ralentissement du marché des services informatiques.

Grâce aux mesures prises lors de ce trimestre et aux actions d'envergure réalisées au cours des 18 derniers mois, Groupe OPEN dispose d'une taille critique, d'une structure financière (70 M€ de cash disponible) et d'un appareil industriel qui lui permettent de s'adapter aux nouvelles conditions de marché.

De plus, Groupe OPEN, dans l'objectif de créer de la valeur pour ses actionnaires, a initialisé une réflexion concernant l'annulation des titres détenus en autocontrôle.

E. Communiqués

- 19-11-2008 : Groupe OPEN au salon ACTIONARIA 2008
- 13-11-2008 : OBSAAR de marché: rachat de 10.4 ME par Groupe OPEN
- 04-11-2008 : Retrait Obligatoire de SYLIS
- 30-10-2008 : Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2008
- 27-10-2008 : OPR-RO TEAMLOG - dépôt AMF
- 10-10-2008 : Résultats de l'OPA sur SYLIS
- 18-09-2008 : Résultat semestriels 2008
- 12-09-2008 : Avis de conformité - Surenchère OPA SYLIS
- 12-09-2008 : Compte rendu Assemblée Générale du 12 septembre
- 28-08-2008 : Relèvement de l'offre publique sur SYLIS
- Projet de surenchère
- 04-08-2008 : Groupe OPEN détient 98% du capital de TEAMLOG

- 31-07-2008 : Chiffre d'affaires du 1er semestre 2008